



## Le propriétaire ne rend pas la caution et me demande de l'argent

Par **champe**, le 21/07/2015 à 22:14

Bonjour

je me permets de venir vers vous car le propriétaire d'un logement en location refuse de nous rendre la caution et nous demande même 4000 euros en plus alors que nous n'avons commis aucune dégradation. Dans ce logement nous avons de gros problèmes puisque de la moisissure apparaissait en quantité importante dans plusieurs pièces du logement. Nous avons donc quitté ce logement car ce dernier ne voulait pas faire de travaux. Le jour de l'état des lieux, il a mis fin unilatéralement à ce dernier, a pris les clés et est rentré chez lui. Nous avons ensuite reçu une convocation par huissier pour un nouvel état des lieux le 18 juin. L'huissier a donc fait son constat. Le problème est qu'il a constaté certaines petites choses qui n'étaient pas présentes le 03 juin à notre départ du logement mais il a également constaté les murs pleins de moisissures. Je reçois ce jour un courrier qui me demande 4000 euros accompagné de devis. Sur ces devis je remarque qu'il me compte toute la peinture à refaire sur toutes les pièces où la moisissure était présente. Je précise que je l'ai prévenu plusieurs fois par courrier A/R de l'apparition importante de moisissure mais il n'a pas voulu intervenir. Il nous reproche également un bas de porte cassé, une poignée cassée et également un nettoyage non fait alors que nous l'avons fait. Donc il me met en demeure sous 8 jours de régler les 4000 euros sinon il m'envoie des huissiers pour récupérer cette somme. Est-il dans son droit. Dois-je répondre à sa mise en demeure? Je vous précise qu'il a mis en vente la maison que nous louions. Quelle serait l'attitude à adopter ou quel recours avons-nous face à cette mauvaise foi. Que dois-je faire quand l'huissier va débarquer? En vous remerciant par avance. Cordialement